

COMMUNE DE GACOGNE
Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
jeudi 17 novembre 2022 à 19 h 30 à la mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- **Travaux toiture et mur de l'école : demande de subvention contrat cadre de partenariat 2021-2026 entre la communauté de communes et le département,**
- **Affectation de la DCE 2022,**
- **Fixation du prix de l'eau à Parjot et à la Gare,**
- **Mandat au centre de gestion de la fonction publique de la Nièvre pour le suivi médical des agents,**
- **Reprise de concession au columbarium,**
- **Achat d'un nouveau columbarium,**
- **Avenant au bail de location du logement au-dessus de l'école (charges locatives),**
- **Contrat photocopieur**
- **Questions diverses**

Etaient présents : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martial BEAUDEQUIN, Béatrice GERARD, Guy GODEFROY, Martine CAMBIANICA, Olivier TARTRAT

Excusé : Brigitte HORB (procuration à Christophe GAGNEPAIN).

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 21 juillet 2022.

➤ **Travaux à l'église : plan de financement – subventions - maîtrise d'œuvre,**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'état d'avancement du dossier des travaux de l'église de Gâcogne.

Un diagnostic a été réalisé et présenté dernièrement au conseil municipal par M. Baroin, architecte.

Le montant estimé des travaux s'élève à 407 163 € HT intégrant la maîtrise d'œuvre et des imprévus pour 5%.

Le maire indique l'état d'avancement des demandes de subventions et des aides mobilisables sur ces travaux (Etat, Communauté de Communes, Département, associations, particuliers et entreprises via la Fondation du Patrimoine, Conseil Régional).

L'architecte indique que compte tenu que l'échafaudage servira, tant pour les travaux de charpente-couverture que pour ceux de maçonnerie, il est difficile et surtout peu économique de séparer les travaux nécessaires en plusieurs tranches.

Le Maire propose un plan de financement qui permettrait de réaliser ces travaux avec un autofinancement communal d'environ 33 %.

Dépenses : 407 163 € HT

Recettes :

DETR (Etat) : 162 865 € (40%)

Communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny : 40 716 € (10%)

Conseil départemental (contrat cadre) : 40 716 € (10%)

Fondation du Patrimoine (dons) : 12 000 € (2,95%)

Conseil régional Bourgogne Franche-Comté : 12 000 € (2,95%)

Sauvegarde de l'Art Français : 5 000 € (1.23%)

Camosine : 500 €

Autofinancement de la commune : 133 366 € (33%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve ce plan de financement,

- charge le maire de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre,

- charge le maire de solliciter une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

➤ **Travaux toiture et mur de l'école : demande de subvention contrat cadre de partenariat 2021-2026 entre la communauté de communes et le département,**

Le maire rappelle au conseil municipal l'avancement des travaux du mur de soutènement de la cour de l'école et des toitures. Il indique que la DETR a été attribuée par monsieur le Préfet de la Nièvre à hauteur de 34 992 € et qu'il est possible d'obtenir une aide du Département.

Le conseil municipal charge donc le maire de solliciter une aide de 10% du montant des travaux estimés, soit 9 205 €, auprès du département de la Nièvre, dans le cadre du contrat de partenariat avec la communauté de communes Tannay Brinon Corbigny,

Le conseil municipal adopte le nouveau plan de financement, avec 10% d'aide en plus, qui s'articule ainsi :

Dépenses :

Travaux : 92 051.56 € HT

Recettes :

Subvention DETR : 34 992.00 €

Subvention Conseil départemental Nièvre : 9 205.00 €

Autofinancement : 47 854.56 €

➤ **Affectation de la DCE 2022,**

Les conseillers ont été destinataires d'un courrier du conseil départemental relatif aux modalités d'attribution de la Dotation Cantonale d'Equipement 2021/2023.

Il est possible d'opter pour un versement d'une ou de deux années de dotation en 2022, étant entendu que le montant maximal à percevoir sur deux ans est de 15 300 € (7 650 € x 2).

Après en avoir délibéré et considérant les investissements à venir, le conseil municipal décide de solliciter la somme de 7 650 € en 2022.

Il décide de l'affecter aux travaux de "rénovation et aménagement des locaux de la mairie".

➤ **Fixation du prix de l'eau à Parjot et à la Gare,**

Le Maire expose au Conseil municipal l'ensemble des dépenses 2022 liées aux réseaux d'eau potable de La Gare et Parjot.

L'employé communal a consacré 12 heures de son temps à l'entretien de ces réseaux.

Le Conseil municipal décide :

- de facturer 12 heures de l'employé communal du budget principal au budget de l'eau, soit 223.68 €

- de facturer la somme de 159.86 € à chacun des 10 abonnés.

Cette somme est calculée de la façon suivante :

- Analyses :	847.26 €
- Employé communal :	223.68 €
- Emprunt - Capital :	508.09 € + intérêts : 22.52 €

Soit un total de 1 598.55 € à répartir aux 10 abonnés.

➤ **Mandat au centre de gestion de la fonction publique de la Nièvre pour le suivi médical des agents,**

La commune de Gâcogne sera représentée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre au sein du GIP santé pour le suivi médical de ses agents.

➤ **Reprise de concession au columbarium,**

Le Maire expose au conseil municipal que Madame Danielle MULLER acquéreur d'une concession au columbarium dans le cimetière communal, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune. Il est accepté de la reprise et de lui reverser le prix d'achat au prorata du temps d'usage soit 418 € sous déduction du prix d'achat d'une porte.

➤ **Achat d'un nouveau columbarium,**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il ne reste que quelques concessions disponibles dans le columbarium.

Il présente un devis de l'entreprise Granimond à Saint-Avold, pour un columbarium de douze emplacements pour un montant de 7 597 € HT (9 116,40 € TTC).

Ce devis est accepté par le Conseil municipal. Il convient de fixer un nouveau tarif des concessions de 50 ans puisque ce columbarium est plus cher que le précédent.

Un calcul au coût d'achat divisé par le nombre de cases conduit à un tarif de 720 € (1 contre, 10 pour).

Un jardin du souvenir sera également réalisé par l'employé communal.

➤ **Avenant au bail de location du logement au-dessus de l'école (charges locatives),**

Le maire expose au conseil municipal que dans le bail de location du logement communal qui se situe au-dessus de l'école entre la commune et Monsieur Benjamin MARTEAU et Madame Laura BUCK signé le 1er octobre 2022, le montant des charges locatives mensuelles étaient de 55 € pour le chauffage.

Au vu de l'augmentation du prix de la tonne de granulés qui est passé de 255 € à 560 €, le maire propose l'augmentation des charges locatives.

Le conseil municipal, décide qu'à compter du 1er décembre la provision de charges locatives mensuelles sera de 100 €, et autorise le maire à signer un avenant au bail de location.

➤ **Contrat photocopieur,**

Le Maire présente au Conseil municipal deux propositions de contrats de location et maintenance de photocopieur.

Après examen de ces deux offres, il s'avère que celle présentée par la Société CopiéFax basée à Nevers est la plus intéressante.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer:

- le contrat de location du photocopieur auprès de la Société Grenke Locations, pour une durée initiale de 21 trimestres, au tarif de 246 € HT par trimestre.

- le contrat de maintenance auprès de la Société Copiéfax, pour une durée initiale de 63 mois, au prix de la page unitaire, soit noir et blanc : 0.004 € HT/page et couleur : 0.04 € HT/page.

Questions diverses :

Voyage scolaire : la commune est sollicitée par l'école maternelle de Gâcogne pour un voyage scolaire sur 3 jours au zoo de Beauval. Cette sortie dont le budget s'élève à 7 740 € (maternelles de Dun-Les-Places et Gâcogne) sera essentiellement financée par les coopératives scolaires. Les familles seront sollicitées à hauteur de 20 € par enfant et les communes à hauteur de 40 €. Le conseil donne son accord pour le versement d'une aide de 200 €.

Devis petits travaux à l'Auberge : Il s'avère que de petits travaux et aménagements sont nécessaires à l'Auberge. Des prises électriques ne fonctionnent plus et les néons de la cuisine montrent des signes d'usure.

Un devis de Bruno Poncelet de 505 € est accepté pour ces réparations et le remplacement des néons par des leds. Accord également pour le remplacement du meuble-vasque de salle de bain qui est également usagé.

Fait à Gâcogne, le 15 décembre 2022

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne